

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 12 avril 2010**

~~~~~

DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
REMPACEMENT DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Dominique EDMONT MARIETTE, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Marie-Agnès VAILHE SIBERTIN-BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Jean-Luc CROIZIER, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jérôme CASSEVILLE, Jean-Claude MARC, SIDERIS André, René GOMEZ, Gérard CABELLO, Bernard JEREZ, Daniel REQUIRAND, Bernard DOUYSSSET, Caroline COMBES, Didier LAMONT

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu les nouvelles désignations des délégués communautaires des communes de Puilacher et d'Aniane et la démission du délégué de la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve,

Considérant que ces délégués représentaient la Communauté de communes dans différents organismes extérieurs,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De désigner, en remplacement de ces délégués dans les organismes extérieurs, les délégués suivants :
 - o délégué suppléant au SYDEL Cœur d'Hérault en remplacement de Monsieur BONNAFOUS : Monsieur SALASC
 - o délégué suppléant au Syndicat Centre Hérault en remplacement de Monsieur VENTURE : Monsieur CASSEVILLE
 - o délégué titulaire à l'Office de tourisme intercommunal en remplacement de Monsieur TOURET : Monsieur COUSTOL



- délégué suppléant à l'*Office de tourisme intercommunal* en remplacement de Monsieur VENTURE: Monsieur CASSEVILLE
- délégué suppléant au *Syndicat du Pic Saint Loup* en remplacement de Monsieur HENRY : Madame BONNET
- délégué titulaire à la *Mission Locale Jeunes (MLJ)* en remplacement de Monsieur BONNAFOUS: Monsieur SALASC

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 287 le
 Publication le **23 AVR. 2010**
 Notification le
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le **23 AVR. 2010**
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET



RAPPORT I.I	ADMINISTRATION GENERALE
<i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	
DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS	
REMPLACEMENT DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	

Suite au remplacement des délégués communautaires des communes de Puilacher et d'Aniane, ainsi qu'à la démission de Monsieur TOURET, délégué de la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, qui représentaient la Communauté de communes dans différents organismes extérieurs, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

Ainsi, les postes suivants doivent être pourvus :

- Un poste de délégué suppléant au SYDEL Cœur d'Hérault en remplacement de Monsieur BONNAFOUS
- Un poste de délégué suppléant au Syndicat Centre Hérault en remplacement de Monsieur VENTURE
- Un poste de délégué titulaire à l'Office de tourisme intercommunal en remplacement de Monsieur TOURET
- Un poste de délégué suppléant à l'Office de tourisme intercommunal en remplacement de Monsieur VENTURE
- Un poste de délégué suppléant au Syndicat du Pic Saint Loup en remplacement de Monsieur HENRY
- Un poste de délégué titulaire à la Mission Locale Jeunes (MLJ) en remplacement de Monsieur BONNAFOUS

Ces désignations donnent lieu à un vote à bulletin secret.

Je vous propose :

- **De procéder** au remplacement de ces délégués dans les organismes extérieurs

Le Président



Louis VILLARET